



Académie des sciences d'outre-mer

***La Nouvelle-Calédonie vers un destin commun ? / sous la direction d'Elsa Faugère et
Isabelle Merle
éd. Karthala, 2010
cote : 57.144***

L'ouvrage que nous proposent les éditions Karthala sur la Nouvelle-Calédonie est le bienvenu. Trois ans avant 2014, année à partir de laquelle doit être organisé le référendum d'autodétermination prévu par les accords de Nouméa, il nous livre un ensemble d'études et de réflexions menées par un groupe de chercheurs en sciences sociales qui ont travaillé sur les questions qui traversent la société calédonienne d'aujourd'hui. En effet, les signataires de ces accords qui sont l'État, les Kanak et les Calédoniens se sont solennellement engagés à « restituer au peuple kanak son identité confisquée, [à] reconnaître sa souveraineté préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté partagée dans un destin commun ».

L'anthropologue Alban Bensa qui est certainement à l'heure actuelle le meilleur connaisseur de ce Territoire, dont il a suivi avec sympathie et lucidité l'évolution chaotique et parfois tragique de ces quarante dernières années, a pris l'initiative de proposer aux chercheurs en sciences sociales de prendre la relève des travaux menés avant les « évènements ». Depuis 2003, anthropologues, historiens, mais aussi économistes, géographes, se sont regroupés au sein d'un Groupement du CNRS dirigé par Michel Naepels, pour repérer et évaluer les problèmes que pose l'application des accords de Nouméa.

C'est le résultat de ces recherches qu'Elsa Faugère et Isabelle Merle, directrices de cet ouvrage nous restituent. La première partie, intitulée « Mémoires coloniales et destin commun », est consacrée aux « ombres de la période coloniale », dont la reconnaissance par les accords de Nouméa a été posée comme le préalable à la construction d'un avenir commun. Première ombre, celle de l'identité individuelle et collective des Kanak dont la négation fut une spécificité calédonienne dans l'histoire du droit colonial français. Isabelle Merle rappelle que les Kanaks sont restés soumis jusqu'en 1946 au régime répressif de l'indigénat, ont été administrés par les gendarmes, que leur statut personnel est resté vide de contenu juridique jusqu'en 1989, et que jusqu'en 1932, ils ne pouvaient demander à accéder à la citoyenneté, à la différence des indigènes de l'autre colonie de peuplement qu'était l'Algérie à qui ce droit fut accordé en 1865. Les accords de Nouméa ont prévu une reconnaissance pleine et entière, symbolique, juridique, institutionnelle du statut personnel et du droit coutumier kanak. Ils ont défini les contours d'une citoyenneté calédonienne « autochtone », en exigeant des citoyens de statut de droit commun, en clair les non-kanak, une durée de résidence « bloquée » à 1989 d'une durée de dix ans pour participer à l'élection des membres des assemblées territoriales pendant la période transitoire et de vingt ans pour le scrutin d'autodétermination de 2014.

Un chercheur australien, Adrian Muckle, s'est intéressé à la « mémoire » des insurrections kanak et en particulier aux récits de celle 1917, au cours de laquelle fut tuée la grand-mère de J. M. Tjibaou. Manifestation de sauvagerie pour les uns, du « réveil kanak » pour les autres, la réécriture de l'histoire met à l'épreuve la capacité de la nouvelle société calédonienne à construire un même récit de son passé.



Académie des sciences d'outre-mer

Une étude fine de ce que fut l'Union calédonienne, ce parti qui fut la matrice des revendications autonomistes puis indépendantistes, révèle que, dans la commune de Koné, ce « parti de notables kanak et de syndicalistes blancs », a permis des stratégies individuelles ou corporatives plus qu'il n'a mis en pratique son slogan, « deux couleurs, un seul peuple ».

Le quatrième chapitre de cette première partie est le résultat d'une enquête sur la création de l'Académie des langues kanak prescrite par le texte des accords de Nouméa. Conçue pour officialiser la reconnaissance de l'identité kanak, cette institution qui doit assurer la transcription et la standardisation de ces langues, se trouve prise entre la stratégie des provinces et de leurs projet indépendantistes, d'une part, et celle des « pays » qui invoquent leurs droits de minorités autochtones, d'autre part. Ce conflit entre la logique d'une identité restituée, issue de l'autochtonie locale, et celle d'une identité instituée concourant à un projet territorial à vocation nationale, atteint son paroxysme dans le débat du « cadastre coutumier ». Il est au cœur de l'identité, « la terre est le sang des morts », et il est en même temps la condition du développement économique, donc du rééquilibrage en faveur des Kanak. Dans « ses réflexions sur un oxymore », Pierre-Yves le Meur passe en revue les épisodes de cette « affaire de pouvoir, de richesse et de sens », depuis que l'État a lancé en 1978 la réforme foncière. Il montre les implications culturelles et politiques du cadastre coutumier, pose la question éminemment sensible de son champ d'application. Devra-t-il couvrir la totalité du territoire ou les seuls aires coutumières ? Il suggère le recours à une double approche mythique et juridique afin de surmonter la contradiction entre la terre-objet et la terre-sujet. Un regret au passage : pourquoi n'a-t-il pas donné la signification des acronymes de l'ADRAF, et des GDP ?

La deuxième partie de l'ouvrage est intitulée « Nouveaux enjeux économiques et politiques : environnement, espace local et ressources naturelles. » Pour Christine Demmer, la création en 2005, du CAUGERN, Comité de gestion des ressources naturelles, est le point de départ d'une nouvelle forme de la revendication kanak qui, au nom de l'autochtonie, de la coutume, de la biodiversité et du développement durable, entend obtenir la création d'un « Fonds patrimoine » appelé à recevoir un tiers des droits à l'exploitation du sous-sol minier. Christine Demmer illustre et développe son propos dans un chapitre consacré au conflit foncier de Forêt Plate, « lieu féérique, beau et très giboyeux » qui est apparu dans la région de Pouembout entre 2000 et 2005 et qui a opposé des chasseurs non Kanak aux « propriétaires » kanak. Elle voit dans l'émergence de revendications locales formulées au nom de l'autochtonie, une « tentation de sortir des cadres établis par l'accord de Nouméa en mettant en acte une souveraineté préalable, sans plus chercher à édifier « un destin commun » (i.-e. élaborer une citoyenneté commune) ». Leah S. Horowitz s'est intéressée au choix de l'implantation de l'usine de nickel du nord qui a du être plusieurs fois modifié sur la presqu'île d'Oundjo pour tenir compte des demandes des habitants. Elle en a tiré la conclusion que les attitudes écologiques défendues par les intéressés étaient plus liées à la perception de leur intérêt personnel que dictées par des croyances religieuses ou des raisonnements écologiques...



Académie des sciences d'outre-mer

Avec le dernier chapitre de cette seconde partie, nous quittons le terrain miné de l'identité et de la revendication foncière pour une belle aventure scientifique qui a commencé par la découverte sur la côte ouest, de trois plantes rares, endémiques, aujourd'hui disparues, et qui s'est poursuivie par l'invention du concept de *forêt sèche*, puis par la fabrication sociale et politique d'un conservatoire d'intérêt mondial qui fait l'unanimité.

Le lecteur est ramené à des réalités moins iréniques par les deux chapitres de la troisième partie consacrée aux *Transformations des rapports de genre et d'âge*. Une enquête quantitative menée auprès de 1012 femmes de 18 à 54 ans dont 441 Kanak entre 2002 et 2003 a montré la gravité, la généralité et la normalité des violences faites aux femmes kanak, à tous les âges, dans et en dehors du mariage, en dépit de l'action ancienne des missions. La fin de l'indigénat, l'octroi du droit de vote, l'amélioration de la scolarisation et la généralisation de la mixité ont amorcé une évolution. La lutte nationaliste l'a accélérée car elle a ouvert un nouvel espace dans lequel les femmes se sont engouffrées. Elles sont aujourd'hui, plus nombreuses à accéder à l'enseignement supérieur et au salariat. Elles poursuivent et intensifient leur combat en profitant de la parité politique garantie par la citoyenneté républicaine, le droit français offrant une alternative au droit coutumier, et en l'inscrivant dans la stratégie internationale de la défense des droits humains. Le succès spectaculaire des jeunes femmes du Lycée des Iles Loyauté de Lifou au baccalauréat, 72% en 2005, a fait l'objet d'une étude sur laquelle l'ouvrage se termine. Elle confirme la rapide transformation des représentations et des stratégies dans les rapports sociaux, les parents s'étant rendu compte qu'une fille instruite et avec « un diplôme dans son sac », non seulement prenait de la valeur dans le système des relations claniques, mais acquérait une autonomie qui lui assurait une garantie contre les violences conjugales....

Que conclure ? Une remarque d'abord : huit des onze chapitres de cet ouvrage ont été rédigés par des femmes, quelques-uns par des chercheurs anglosaxons, ce qui est au moins la preuve d'un renouvellement dans le personnel scientifique qui travaille sur la Nouvelle-Calédonie. Ce qui fait me fait exprimer un deuxième regret : des notices de présentation des auteurs auraient été les bienvenues. Ce renouvellement n'est sans doute pas étranger à la nouveauté de l'approche scientifique qui marie anthropologie et politique, puisqu'elle est résolument placée dans la perspective dégagée par les accords de Matignon.

Une réflexion ensuite. *La Nouvelle-Calédonie, vingt années de concorde* est le titre des actes du grand colloque anniversaire de 2008, qui réunissait des politiques et des juristes pour l'anniversaire des vingt ans des Accords de Matignon et des dix ans de ceux de Nouméa. L'ouvrage dirigé par Elsa Faugère et Isabelle Merle n'affiche pas cet optimisme. Il est suivi d'un point d'interrogation qui est pleinement justifié par la gravité des questions soulevées. Questions anciennes comme la place des Kanak dans leur pays, le statut et l'usage de leurs terres, de leurs langues, mais aussi questions nouvelles comme la protection de l'environnement, la répartition des produits de l'exploitation du nickel, l'urbanisation et la scolarisation, autant de problèmes concrets qui se cachent derrière les proclamations politiques et les constructions juridiques extrêmement novatrices mais complexes mises au point pour appliquer les Accords.



Académie des sciences d'outre-mer

Je terminerai ce compte–rendu par une interrogation. Quelles sont les chances de cette décolonisation dans la République ? La démarche initiée par Michel Rocard, acceptée par les représentants des partis politiques de Nouvelle-Calédonie, et poursuivie jusqu'à ce jour par tous les partenaires, a créé « un contexte ouvert et incertain de décolonisation négociée de la Nouvelle-Calédonie ». Ce contexte et cette méthode permettront-ils de régler les contradictions que cet ouvrage a si bien identifiées ? Car ces contradictions sont l'expression de projets différents, voire incompatibles, qui sont eux-mêmes la traduction d'un héritage colonial que les meilleures intentions du monde ne peuvent faire disparaître. Qui choisira ? Au nom de quelle légitimité ? La tentation sera forte, comme cela s'est déjà fait deux fois, de reporter encore une fois les choix qu'implique la définition d'une nationalité, d'une citoyenneté calédoniennes pour un « destin commun ». Il n'est pas certain que les jeunes Kanak se satisfassent longtemps de ces attermoissements, rendus somme toute confortables par les flux d'argent public qu'ils justifient, mais qui obèrent leur avenir. Car, en attendant que soit précisé le contenu du « destin commun », la machine administrative et politique poursuit sa progression, et avec elle, une immigration qu'il sera de plus en plus difficile de tenir à l'écart de la vie politique locale. «Comment l'accord de Nouméa enterre l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie... Le pari du consensus évacue gentiment la seule question qui vaille. Celle de l'indépendance. Seulement, cette stratégie a laissé sur le bord de la route une jeunesse désœuvrée qui se consume à l'alcool et au cannabis. L'explosion viendra de là ». Cette réflexion de Nicolas Clinchamps, professeur de droit public à Nouméa, publiée dans *le Monde* du 1^{er} septembre 2009 fait bien ressortir l'importance de l'enjeu. Puissent d'autres études et d'autres publications en poursuivre l'analyse. Je pense à l'histoire du FNSC qui a joué le jeu du gouvernement Tjibaou en 1982, à l'évolution syndicale de ces dernières années, et, plus près de nous, au combat écologique et politique mené contre la construction de l'usine du Sud. Alban Bensa et ses collègues y ont certainement pensé.

Michel Levallois